

## Syndicat départemental CGT Conseil général de Seine-Maritime

Rouen, le 25 mai 2010

Monsieur le Président du Conseil Général  
s/c Monsieur JEANNE, Vice Président chargé du Personnel  
s/c Monsieur le Directeur Général des services

Monsieur le Président,

Le 26 avril dernier, nous avons, à la demande de notre syndicat, rencontré Monsieur JEANNE, Vice Président en charge du personnel, pour vous alerter une fois encore sur nos graves inquiétudes concernant le traitement, par notre Collectivité, des questions relatives à la santé au travail de nos collègues. Nous tenons, par la présente, à confirmer les points soulevés par notre délégation CGT.

**Bien que chacune des instances statutaires soit concernée par ces questions, aucune ne bénéficie des moyens de les traiter réellement et de travailler à la construction de réponses adaptées**

- **Comité Hygiène et Sécurité :**
  - o jamais de réponse apportée à la demande de notre syndicat d'une enquête sur la santé au travail dans notre Collectivité,
  - o malgré notre demande, pas de point portant sur les conséquences pour les personnels des réorganisations dans notre Collectivité,
  - o malgré notre demande, jamais n'a pu figurer à l'ordre du jour la question de l'anticipation (pyramides d'âges, aménagement des postes, formations...),
  - o des questions primordiales comme celle de l'amiante n'ont pas, à ce jour, de réponse efficace qui soit réellement mise en œuvre pour la protection des agents,
  - o sous-effectif du service médico-social malgré de très nombreuses demandes de notre syndicat.
  
- **Comité Technique Paritaire :**
  - o Refus de la Direction de mettre en place une **commission mobilité**, alors que l'absence de transparence et de lisibilité de notre collectivité a des conséquences pourtant bien tangibles sur la santé du personnel et son bien être au travail : des postes sont redéployés, ou transformés sans passage en bourse à l'emploi, certaines nominations se font sans bourse à l'emploi (sans lien avec des situations médico-sociales prioritaires), recrutement de contractuels alors que des titulaires ayant les compétences et qualifications requises ont postulé, nombre important de postes « réservés »...
  - o Réorganisations successives et imposées sans être soumises au CTP ou alors après leur mise en œuvre effective.
  
- **Commissions administratives paritaires et situations individuelles des agents :**
  - o Procédures disciplinaires plus nombreuses, alors que les moyens adaptés ne sont pas mis en œuvre pour gérer et prévenir les conflits à la base, ou pour permettre aux professionnels de réaliser leurs missions correctement.
  - o sanction des arrêts maladie dans la carrière des agents, remise en question de certains avis de la CAP entraînant un positionnement défavorable pour les agents...

**Notre syndicat CGT est de plus en plus fréquemment saisi par les agents sur des questions liées aux questions de santé au travail :** nous déplorons un manque de réponses adaptées et constatons une multiplication **des inaptitudes définitives, ou des restrictions d'aptitudes** avec à la clef, parfois, des **pressions sur les agents** : propositions d'affectations à 60 km, menaces de fin de détachement, menaces de sanctions disciplinaires ; absence d'aménagement des postes de travail malgré des prescriptions médicales ; congés d'office... Nous constatons une multiplication des expertises et contre-expertises...

Notre syndicat constate également qu'il est maintenant parfois demandé aux médecins traitants de « régulariser » la situation d'agents, notamment par la mise en œuvre ou prolongation de congés maladie, lorsque la Collectivité n'a pas mis en place un poste aménagé pour un agent... Des agents sont mis en CA en attendant la régularisation de leur situation administrative et professionnelle, faute encore d'anticipation et de réponses adaptées.

Tout ceci a, inévitablement, des conséquences pour le personnel, et, parmi elles, des tentatives de suicide et des menaces de passage à l'acte, (dont certaines sur le lieu de travail), un sentiment d'abandon et une perte de confiance des agents envers la direction.

**Notre syndicat CGT souligne également qu'il est, de fait, interdit aux agents relevant du service médico-social d'avoir un quelconque échange avec notre organisation syndicale** : une telle posture autoritariste, outre qu'elle souligne le manque de confiance accordée par la Collectivité aux agents, ne peut qu'entretenir un climat délétère. Notre syndicat CGT a toujours exprimé et démontré son souhait de travailler dans le respect des prérogatives et des devoirs de réserve des agents et services : nous ne pouvons comprendre cette interdiction qui nous a été clairement énoncée le 28.4.2010 par le Directeur du Personnel.

En conclusion, nous vous alertons, Monsieur le Président, sur la continuité que montre la Collectivité à nier les problèmes de maltraitance subie par le personnel du fait des réorganisations des services imposées, sans concertation avec les professionnels, au détriment souvent de compétences et de la connaissance des missions de service public.

Nous vous alertons sur le refus constant de la collectivité de mettre en œuvre les moyens existant pour élaborer collectivement des réponses de prévention des risques psycho-sociaux : comité hygiène et sécurité pouvant jouer son rôle, commission de mobilité, mise en place d'une commission sociale avec des représentants du personnel...

Nous vous alertons sur la constance avec laquelle notre Collectivité permet des pratiques de pressions, de menaces, voire de représailles des agents, dès lors qu'ils interpellent sur leurs droits (aménagements de postes...)

Nous vous alertons, une fois encore, sur les entraves faites au dialogue social que vous revendiquez pourtant : combien de courriers de notre syndicat portant sur les revendications du personnel restent sans réponse ou font l'objet d'une fin de non-recevoir.

Notre syndicat CGT, pour sa part, refuse de cautionner ces méthodes et ce mode de fonctionnement !

L'ensemble des faits constatés et relatés relève de votre responsabilité. Vous avez l'obligation d'assurer la sécurité et la santé au travail.

Nous vous demandons solennellement de mettre enfin en œuvre les moyens adaptés pour répondre à vos responsabilités et nous exigeons maintenant des garanties.

Nous informerons nos mandants de notre démarche.

Pour le Syndicat CGT  
Pour la Commission Exécutive

Christine Boulier